



DEPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

# MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

**Réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2026 à vingt heures trente minutes à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Maire.**

Date de convocation : 25 février 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Membres présents (9) :** CHEVÉE Jean-Claude, BURON Ludovic, BOUILLY Delphine, LELONG Laurent, COUDRAY David, ABELARD Morgane, DORDOIGNE William, DURAND Christelle, LEVEAU Gaëlle, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) :** GAENIER Sandrine, TARENNE Michel, excusés.

Mme ABELARD Morgane a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

### Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la réunion du 09/12/2025.
- Budget principal :
  - Approbation des Compte de Gestion et Compte Administratif 2025 ;
- Budget annexe de l'eau :
  - Approbation des Compte de Gestion et Compte Administratif 2025 ;
- Fixation des taux d'avancement de grade ;
- Rapport d'activités 2024 du SIACOTEP ;
- Rapport d'activités 2024 et RPQS de l'assainissement non collectif de la CDC du Perche ;
- Organisation du bureau de vote des élections municipales ;
- Informations diverses.

### 1. Approbation du procès verbal de la réunion du 09/12/2025

Le procès verbal de la réunion du 09/12/2025, transmis aux membres du Conseil Municipal le 11/12/2025, ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### 2. Budget principal

- **Approbation des Compte de Gestion et Compte Administratif 2025**

Sur proposition de Monsieur le Maire, considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le trésorier et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de l'exercice 2025, le Conseil

.../...

Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2025, établi par le trésorier.

Pour le vote du compte administratif 2025, après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'année 2025, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Ludovic BURON, à l'unanimité (étant entendu que Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote), délibère, approuve et vote le compte administratif 2025 qui s'établit comme suit :

#### BUDGET COMMUNE

| <b>C.A. 2025</b>      | <b>DEPENSES<br/>2025</b> | <b>RECETTES<br/>2025</b> | <b>REPORTS DE<br/>2024</b> | <b>RESULTATS<br/>DE CLÔTURE</b> |
|-----------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> | 312 875,73 €             | 367 308,19 €             | 118 044,42 €               | + 172 476,88 €                  |
| <b>INVESTISSEMENT</b> | 29 204,20 €              | 37 501,06 €              | - 17 498,78 €              | - 9 201,92€                     |

### 3. Budget annexe de l'eau

- Approbation des Compte de Gestion et Compte Administratif 2025**

Sur proposition de Monsieur le Maire, considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le trésorier et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de l'exercice 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2025 du budget annexe de l'eau, établi par le trésorier.

Pour le vote du compte administratif 2025, après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'année 2025, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Ludovic BURON, à l'unanimité (étant entendu que Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote), délibère, approuve et vote le compte administratif 2025 du budget annexe de l'eau qui s'établit comme suit :

#### BUDGET ANNEXE DE L'EAU

| <b>C.A. 2025</b>      | <b>DEPENSES<br/>2025</b> | <b>RECETTES<br/>2025</b> | <b>REPORTS DE<br/>2024</b> | <b>RESULTATS<br/>DE CLÔTURE</b> |
|-----------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| <b>EXPLOITATION</b>   | 19 433,05 €              | 23 804,03 €              | 1 231,50 €                 | + 5 602,48 €                    |
| <b>INVESTISSEMENT</b> | 5 829,32 €               | 4 973,77 €               | 4 427,27 €                 | + 3 571,72€                     |

### 4. Fixation des taux d'avancement de grade

Le Code Général de la Fonction Publique prévoit qu'il appartient à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Social Territorial, de fixer le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un cadre d'emplois pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois.

Il est proposé de fixer les taux de promotion suivants :

| <b>CADRE D'EMPLOIS</b>        | <b>GRADE D'AVANCEMENT</b>                              | <b>TAUX FIXE</b> |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------|
| <b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b> |                                                        |                  |
| <b>Attachés</b>               | attaché principal                                      | <b>100 %</b>     |
| <b>FILIERE TECHNIQUE</b>      |                                                        |                  |
| <b>Adjoint techniques</b>     | adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe | <b>100 %</b>     |
|                               | adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe | <b>100 %</b>     |

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial.

## **5. Rapport d'activités 2024 du SIACOTEP**

Vu l'article L.5211-39 du CGCT qui stipule que la Commune doit prendre connaissance du rapport annuel retraçant les activités du Syndicat Intercommunal de Collecte, Transport et d'Épuration (SIACOTEP), auquel la Commune adhère.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel des actions mises en œuvre par le SIACOTEP pour l'année 2024.

A la suite de cette présentation, un débat s'en est suivi qui n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

L'assemblée délibérante prend acte de cette présentation.

Le rapport est mis à disposition du public à la Mairie.

## **6. Rapport d'activités 2024 et RPQS de l'assainissement non collectif de la CDC du Perche**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'assainissement non collectif, dont la compétence appartient à la Communauté de Communes du Perche,

Considérant que les Communes membres de la Communauté de Communes doivent présenter à leurs Conseils Municipaux le dit rapport,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport 2024 du service d'assainissement non collectif, ainsi que du rapport d'activités de l'année 2024,

A la suite de cette présentation, un débat s'en est suivi qui n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

L'assemblée délibérante prend acte de cette présentation.

Les rapports sont consultables en ligne sur le site <https://www.services.eaufrance.fr>, conformément à l'arrêté du 26 juillet 2010, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes.

## **7. Organisation du bureau de vote des élections municipales**

En vue des élections municipales qui se dérouleront le 15 mars 2026, le bureau de vote est constitué.

## **8. Informations diverses**

- L'agent technique nommé le 01/12/2025, ayant demandé sa mutation sur la commune de Thiron-Gardais, a été radié des effectifs le 01/03/2026.  
Le poste est de nouveau vacant. Monsieur le Maire a reçu plusieurs postulants. Une candidature retient l'attention, un contrat à durée déterminée sera dans un premier temps proposé.
- Le dossier de construction d'une piste cyclable continue à prendre du retard, lié au montage financier à articuler entre les différents co-financeurs : Etat, Département, Europe. Ce dernier étant très exigeant.
- « Familles Rurales Eure-et-Loir » propose la mise en place de « *Parcours prévention autonomie* » à destination des seniors de plus de 60 ans. Des ateliers/conférences seront organisés à la salle communale, 1 après-midi par mois, à compter du 28 avril 2026. Le calendrier des interventions sera distribué dans les boîtes aux lettres.

- Les délégués du Syndicat des Eaux de la Berthe rendent compte de la dernière réunion du Syndicat : les tarifs de l'eau subiront cette année une hausse de 20 %. La source d'Oursières est souvent victime de turbidité liée aux pluies. L'utilisation du réseau en provenance de Margon engendre un surcoût de l'ordre de 20 000 euros par mois en électricité pour le fonctionnement des pompes. Des travaux sont à l'étude pour dépolluer Oursières mais le coût financier de l'investissement, très élevé, sera difficilement supportable pour les collectivités.
- Les relevés des compteurs d'eau du Syndicat de la Berthe se feront comme l'an passé par un agent de la Poste entre le 30 mars et le 30 avril 2026.

Il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Maire lève la séance.

Procès verbal approuvé en séance du Conseil Municipal du :

Le Maire,  
Jean-Claude CHEVÉE.

La Secrétaire,  
Morgane ABELARD





DEPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

# MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

Tél. 02 37 52 06 32

e-mail : [mairie@champrondenperchet.fr](mailto:mairie@champrondenperchet.fr)

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

**Liste des délibérations du Conseil Municipal de Champrond-en-Perchet, réuni le 10 mars 2026 à vingt heures trente minutes à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Maire.**

Date de convocation : 25 février 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Membres présents (9) :** CHEVÉE Jean-Claude, BURON Ludovic, BOUILLY Delphine, LELONG Laurent, COUDRAY David, ABELARD Morgane, DORDOIGNE William, DURAND Christelle, LEVEAU Gaëlle, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) :** GAIENIER Sandrine, TARENNE Michel, excusés.

Mme ABELARD Morgane a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

### Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la réunion du 09/12/2025.
- Budget principal :
  - Approbation des Compte de Gestion et Compte Administratif 2025 ;
- Budget annexe de l'eau :
  - Approbation des Compte de Gestion et Compte Administratif 2025 ;
- Fixation des taux d'avancement de grade ;
- Rapport d'activités 2024 du SIACOTEP ;
- Rapport d'activités 2024 et RPQS de l'assainissement non collectif de la CDC du Perche ;
- Organisation du bureau de vote des élections municipales ;
- Informations diverses.
  
- REF. 2026/001  
Approbation des comptes de gestion 2025 du budget de la commune et de son budget annexe de l'eau.  
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.
  
- REF. 2026/002  
Vote des comptes administratifs 2025 - Budget communal et budget annexe de l'eau.  
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.
  
- REF. 2026/003  
Rapport d'activités 2024 du SIACOTEP.  
Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation.
  
- REF. 2026/004  
Rapport d'activités 2024 et RPQS du SPANC.  
Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation.